

tion d'erreurs, d'échecs et de prévisions insensées des coûts de programmes. L'incurie du gouvernement et du ministère de la Défense nationale est totale quand il s'agit de remédier à l'incompétence grossière de ce ministère.

Je voudrais en citer quelques cas précis. L'un d'eux est le programme de construction de destroyers porteurs d'hélicoptères. En 1966, on prévoyait un coût de 145 millions de dollars. En 1967, le coût avait atteint 165 millions, en 1967-1968, 192 millions, en 1970, 225 millions, en 1971, 252 millions, en 1971-1972, 282 millions et aujourd'hui on nous dit que les prévisions pourraient aller jusqu'à 330 millions. Il est passé de 145 à 330 millions et que fait le gouvernement? Il ne nous fournit aucune explication rationnelle de cette montée en spirale dont le contribuable paie la note. Le gouvernement va son petit bonhomme de chemin, sans paraître s'inquiéter de cette escalade des frais. J'ajoute que cette escalade ne tient pas compte des hélicoptères qui vont être affectés à ces destroyers. Il y en aura huit à tout le moins, sans doute plus. Ils vont chercher dans les 2 millions chacun, de sorte qu'on peut encore ajouter 16 millions au crédit de 330 millions de dollars.

Le temps est venu de décharger l'auditeur général de la question de l'administration de la défense et de la confier à un comité extraordinaire. Je crois que les personnes les mieux placées pour faire ce travail seraient les membres de l'autre endroit. Ils ont déjà su examiner divers aspects et diverses institutions du pays, leur fonctionnement, leur activité et leur efficacité. Ils pourraient déterminer qui est responsable des cas d'incompétence que signale chaque année l'auditeur général.

Il est manifeste que le gouvernement actuel ne tient pas compte de l'auditeur général. Chaque année celui-ci fait les mêmes observations au gouvernement qui ne fait rien pour s'amender. Quoi qu'on lui dise, le gouvernement laisse le ministère se lancer dans des entreprises qui n'ont ni queue ni tête comme celle de l'hydroptère.

Même avant la publication du rapport de l'auditeur général, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a maintes fois signalé au gouvernement les excès de ce ministère. Même si, au cours de cette période, le gouvernement aurait fort bien pu intervenir, il n'a rien fait. Le compte rendu indique que le député de Dartmouth-Halifax-Est a informé le gouvernement des scandaleuses erreurs de jugement commises par le ministère de la Défense nationale et celui des Approvisionnements et Services dans le cadre du programme de destroyers porteurs d'hélicoptères.

Voyons le programme de mise en service d'hydroptères. L'auditeur général dit dans son rapport:

A la date du 31 mai, les dépenses s'élevaient à 51.1 millions de dollars. Ces dépenses comprenaient la tranche de \$444,000 destinée au remplacement d'une lame, qui s'était fissurée pendant les essais effectués vers le milieu de 1969. A ce sujet, le ministère des Approvisionnements et Services a décidé peu après de ne pas porter d'accusation contre l'entrepreneur. Au mois d'octobre 1971,

le Conseil du Trésor approuvait une majoration de 1 million de dollars en vue de maintenir l'hydroptère en état de fonctionnement, lui permettant d'être remis en service à n'importe quel moment dans les cinq années qui suivraient, ce qui portait le coût approuvé du programme à 53.2 millions de dollars.

Si le gouvernement ne voulait pas mener ce programme à bien, il aurait dû l'éliminer longtemps avant d'y avoir consacré 53.2 millions de dollars. Ayant fabriqué le navire le plus rapide du monde, l'ayant essayé, l'ayant fait manœuvrer et lui ayant fait faire ce qu'une armée moderne exige d'un navire de guerre, le gouvernement aurait dû aller jusqu'au bout.

Si le *Bras d'Or* était en service aujourd'hui, nous aurions beaucoup moins de problèmes sur la côte est avec les chalutiers russes qui naviguent dans nos eaux territoriales et qui s'immiscent dans notre pêche. Le *Bras d'Or* nous aurait certainement été utile à part son rôle dans la défense nationale sur les côtes de l'est et de l'ouest du pays. Maintenant tout ce que nous avons c'est 53 millions de dollars dans la naphthaline. Au bout de ces cinq ans le ministère de la Défense nationale décidera sans doute qu'il vaut mieux le mettre à la ferraille et en construire un nouveau.

Voilà le genre de décision que nous sert le ministère de la Défense nationale depuis bien longtemps déjà. Le temps est venu de procéder à une enquête approfondie sur ce ministère. Il faut que des enquêteurs impartiaux nous disent d'où vient cette incompétence et qui en est responsable afin que le contribuable canadien sache qui gaspille son argent avec tant de constance. C'est exactement le même genre d'histoire que pour le programme CF-5. Il n'y a absolument pas de différence.

Je voudrais maintenant examiner quelques instants les observations qu'a faites l'auditeur général au sujet du supplément de revenu garanti et au sujet d'une question tout à fait différente, les concessions faites aux fabricants d'automobiles et en particulier la concession de l'ordre de 6.3 millions de dollars, je pense, faite à un fabricant parce qu'il ne tombait pas sous le coup de l'accord canado-américain de l'automobile. En ce qui concerne le supplément de revenu garanti, l'auditeur général a dit:

La vérification de 5 p. 100 des revenus de 1970 faite par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social montre que les trop-payés annuels s'élèvent maintenant à plus de 9 millions de dollars. Le 7 décembre 1971, le Comité des comptes publics a été informé qu'en 1972, 10 p. 100 des revenus de 1971 seraient vérifiés.

• (1530)

Cela revient à dire que deux fois plus de fonctionnaires feront des enquêtes sur les pensionnés de vieillesse du Canada. Depuis quelque temps, le député de Dauphin (M. Ritchie) s'efforce de découvrir la raison pour laquelle le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a fait saisie-arrêt des chèques de pensions de vieillesse en vue de récupérer les paiements en trop qui leur ont été faits. Ses efforts restent vains parce que le ministre ne répond pas à ses questions en Chambre.